

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

The role of intelligence services in the economic war in France

Salah Eddine Amirech

Université Alger 3, (Algérie), amirechesalaheddine@gmail.com

Reçu: 29/04/2023

Accepté: 07/06/2023

Publié: 16/06/2023

Résumé:

Depuis le début des années 1990, le gouvernement français a procédé à la mise en place d'un dispositif de guerre économique, composé d'un Haut responsable à l'intelligence économique (HRIE), nommé auprès du Premier Ministre et rattaché directement au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN). Elle dispose aussi d'une Délégation générale à l'IE au sein du ministère de l'Economie. Les ministères des Affaires Etrangères et de la Défense ont nommés chacun un HRIE. À partir des années 2000, plusieurs Directions de renseignement ont été engagées pleinement dans cette mission, à l'instar de la DCRI, la DGSE, la DRSD, la DRM, ou encore la DGGN.

Les mots clés: Guerre économique; renseignement économique; intelligence économique; patriotisme économique; compétition économique; espionnage économique; espionnage industriel.

Abstract:

Since the beginning of the 1990s, the French government has implemented an economic warfare mechanism, composed of a High Level Economic Intelligence (IE) officer, appointed to the Prime Minister and report indirectly to the General Secretariat of National Defence. It also has a General Delegation to (EI) within the Ministry of Economy. The Ministries of Foreign Affairs and Defence have each appointed a senior official to (EI). Since the 2000s, several Intelligence Departments have been fully engaged in this mission, like the DCRI, DGSE, DRSD, DRM or DGGN.

Keywords: Economic War; Economic intelligence; economic patriotism; economic competition; economic espionage; industrial espionage.

1. Introduction :

La fin de la confrontation géostratégique et le déclin de l'affrontement idéologique entre les deux blocs hégémoniques américain et soviétique, de l'époque, ont bouleversé l'ordre établi des relations internationales. La problématique militaire Est-Ouest est devenue obsolète et a laissé la place à une logique économique. L'objectif, aujourd'hui, n'est plus la conquête territoriale ou coloniale, par la guerre militaire. Il s'agit bien de la conquête des marchés par la « guerre économique ».

Face à cette nouvelle donne complexe, les Etats ont mis tous leurs moyens (administration, diplomatie ... etc.) au service des entreprises et leurs "services secrets" ont été réorientés vers le renseignement économique, pour assister les décideurs à comprendre les nouvelles tendances commerciales et garantir la sécurité de leurs périmètres économiques.

En France, la Direction centrale du renseignement Intérieur (DCRI), la Direction Générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) ... etc., usent des méthodes et techniques les plus déloyales, pour la conquête des marchés et consacrent une part croissante de leurs activités à l'intelligence, au renseignement et au contre-espionnage économique.

Problématique :

La problématique que nous aurons à traiter sera axée sur le questionnement suivant : « Quel rôle pour les services de renseignement français dans le soutien des acteurs économiques, publics et privés, dans leur lutte contre les différentes formes de guerre économique ? ».

Hypothèse :

Nous allons essayer de répondre à cette problématique et démontrer le rôle des différentes structures, publiques et privées, engagées dans les actions de renseignement économique en France, tout en adoptant l'hypothèse suivante

« Nous estimons que le renseignement est une fonction primordiale dans la guerre économique ».

Intérêt et importance du thème :

Le renseignement économique est considéré comme une arme d'influence et de contre influence dans la guerre économique, ce qui nécessite une réflexion pour décrypter le rôle primordial et l'importance de cette fonction dans le soutien des acteurs économiques dans leur concurrence pour l'octroi de nouveaux marchés à l'échelle internationale. A ce propos, le cas français nous semble être le laboratoire de prédilection quant à l'analyse de cette pratique.

Approches méthodologiques :

Lors de cette étude, il nous a été évident, d'utiliser une approche analytique, recouvrant l'analyse approfondie des différentes questions liées au renseignement économique en France (champs d'actions, objectifs, contraintes ... etc.). Aussi, nous avons utilisé une approche historique, pour cerner le cadre d'évolution de la guerre économique et du renseignement économique en France et une approche comparative, recouvrant le rôle de chaque structure de renseignement engagée dans ce domaine.

Principales subdivisions :

Pour tenter d'apporter certains éléments de réponse à la problématique posée, cet article sera scindé en deux parties essentielles : La première est celle relative à l'évolution de la guerre économique et du renseignement d'intérêt économique en France, quant à la seconde partie, celle-ci, a été consacrée à l'analyse du rôle des différentes structures de renseignement en France dans le soutien des acteurs économiques dans leurs conflits commerciaux, où, nous tenterons aussi de dresser un aperçu sur quelques affaires y afférentes.

2. Guerre économique et renseignement en France :

2.1. La guerre économique en France :

La réflexion sur la guerre économique en France est engagée depuis le XX^e siècle et l'expérience en la matière a souvent inspiré les autres pays occidentaux, en particulier les modèles allemand et anglais. Le gouvernement français s'est toujours affiché, sans réserve, dans le soutien des entreprises nationales dans la conquête des marchés internationaux, en valorisant le rôle primordial des fonctions de renseignement et d'intelligence économique.

En effet, le premier dispositif de guerre économique en France est apparu durant la Première Guerre mondiale avec la création de la Commission chargée de la collecte d'informations sur les ressources disponibles, l'industrie et les importations alimentaires (en 1914) et le Service de recueil des renseignements économiques du 2^e Bureau de l'Etat-Major des Armées (à partir de 1916), puis la création de la Compagnie française du pétrole (rebaptisée Total), par le ministère de l'Armement (en 1921)⁽¹⁾.

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, l'Etat français a créé le Réseau d'informations sur le commerce extérieur, pour permettre la gestion des affaires liées à l'export et a chargé l'appareil consulaire, le ministère de l'Economie et la Chambre de commerce de Paris, pour accompagner les entreprises nationales et veiller sur les intérêts économiques de la France à l'étranger⁽²⁾.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Général Charles de Gaulle a créé la Direction des relations économiques extérieures (DREE), pour soutenir les entreprises françaises dans la compétition internationale.

Dès 1945, l'Etat français a créé la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE), chargée du soutien technique aux pays en voie de développement et au milieu des années 1950, il a engagé une politique industrielle de défense (nucléaire, aéronautique, missiles ... etc.) orientée vers la recherche de l'autonomie et la réduction du déficit pétrolier⁽³⁾.

Durant les années 1960, la France a développé une stratégie de prêts-achats, pour conditionner les crédits d'achat des produits français. Dès 1964, le Commissaire général du Plan de la République Française Pierre Massé (ingénieur des Ponts et Chaussées) avait initié les fondements du modèle français d'intelligence économique.

À partir des années 1970, la France a adopté des politiques d'aides publiques à l'exportation et a contribué au financement des technologies de pointe⁽⁴⁾, avant de définir pour la première fois les armes de guerre économique comme étant la productivité, l'innovation, la recherche, la formation, la normalisation, l'espionnage industriel et la diplomatie⁽⁵⁾.

À la fin du XX^e siècle, le gouvernement français a élargi sa présence dans le continent africain, par la promotion de la francophonie, la coopération et la normalisation pour se protéger de la concurrence étrangère et s'imposer dans les domaines technologiques et économiques⁽⁶⁾. Puis, avec l'arrivée du libéralisme du marché en 1990, l'Etat français a réorganisé l'ensemble de ses institutions publiques économiques, commerciales et financières pour faire face aux nouvelles exigences de la compétition internationale et défendre les intérêts économiques du pays⁽⁷⁾.

2.1.1. La politique nationale d'intelligence économique en France :

En 1994, les premiers fondements du système national d'intelligence économique avaient été fixés en France, dans un rapport du commissariat au Plan sur l'intelligence économique et la stratégie des entreprises (rapport Henri Martre), qui regroupe l'ensemble des moyens et des actions de l'Etat, notamment des services de renseignement (en particulier l'ex-Direction à la sécurité du territoire – ex-DST), pour soutenir les acteurs économiques dans la conquête des marchés mondiaux⁽⁸⁾.

En 1995, le Comité pour la compétitivité et la sécurité économique (CCSE) fut créé et rattaché directement au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN). Il regroupait six (06) responsables de grandes entreprises d'industrie en plus du Professeur Montagnier (découvreur du virus du Sida).

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

Le (CCSE) avait pour mission d'avertir le gouvernement des tentatives d'atteintes aux intérêts économiques français⁽⁹⁾ et de contrecarrer les opérations de guerre économique, avant qu'il ne soit dissous, en 1997⁽¹⁰⁾.

Entre 1996 et 1997, l'intelligence économique apparaît officiellement comme un nouveau paradigme en France et le gouvernement avait, dès lors, découvert l'importance stratégique de cette fonction dans la stratégie de guerre économique. Dans ce registre, l'ancien Président Jacques Chirac au même titre que son ministre des Finances à l'époque, avaient orienté les chefs d'entreprises et de l'administration française, pour développer et rationaliser l'intelligence économique⁽¹¹⁾.

En 1998, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) a été créé pour représenter les dirigeants de nombreuses entreprises françaises issues de divers secteurs d'activité, dont l'objectif principal est de promouvoir la place et les valeurs des entreprises françaises compétitives, dont il a joué un rôle primordial dans la politique d'intelligence économique en France⁽¹²⁾.

En 2003, le député Bernard Carayon avait reconnu ouvertement l'existence d'une guerre économique et son rapport adressé aux autorités françaises avait débouché sur l'installation en 2004 du Haut responsable à l'intelligence économique (HRIE), en l'occurrence Alain Juillet, qui était ex-Directeur du renseignement à la DGSE, à cette époque et qui fut rattaché à la Présidence de la République via le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN).

Le HRIE coordonnait les activités des secteurs économiques publics et privés et de l'ensemble de la communauté française (hauts fonctionnaires, entrepreneurs, médias ... etc.) en matière d'intelligence économique⁽¹³⁾ et rédigeait des référentiels de formation, pour initier les bases de l'enseignement de cette nouvelle discipline dans les universités et les grandes écoles⁽¹⁴⁾. Il a également, participé à la création de deux fonds d'investissement français, pour contrecarrer les opérations de rachat des entreprises stratégiques françaises par des fonds étrangers comme il avait enquêté sur les investissements étrangers en France⁽¹⁵⁾.

En 2004, la politique d'intelligence économique a été régionalisée en France et les préfets ont été instruits par le ministère de l'Intérieur, pour assurer la direction d'un Comité stratégique d'intelligence territoriale (CSIE) et d'un groupe de travail de sécurité économique (GTSE), afin d'établir les listes des entreprises et des établissements scientifiques sensibles implantés au niveau régional et les cartographies des risques et des menaces pouvant les atteindre⁽¹⁶⁾.

En 2005, chaque Comité territorial a été soutenu par un Chargé de mission régionale d'intelligence économique (CRMIE) qui coordonne les activités avec les représentants des services de sécurité et de renseignement locaux, pour assurer la sécurité, la protection et le développement des entreprises stratégiques⁽¹⁷⁾.

Durant la fin de l'année 2005, l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) avait lancé un plan national pour l'intelligence économique, dit « Plan National des CCI » qui visait la formation des collaborateurs, pour instaurer une doctrine dynamique en matière d'intelligence économique et exercer une influence dans la concurrence internationale et la croissance économique française⁽¹⁸⁾.

En 2006, le gouvernement a réorienté sa mission diplomatique vers les intérêts économiques et a redéployé ses ambassades à l'étranger pour accroître la présence française dans les zones de forte croissance économique⁽¹⁹⁾. Durant la même année, Bernard Carayon a adressé au Premier ministre, son deuxième rapport connu sous "Le rapport Carayon Bis", à travers lequel, il avait plaidé pour « une politique de protectionnisme », basée sur la « stratégie industrielle » et le « patriotisme économique », afin de pouvoir préserver les intérêts économiques français⁽²⁰⁾.

Bernard Carayon avait opté pour une politique offensive, en proposant entre autres, la création auprès du Président de la République, d'un Conseil de compétitivité et de sécurité économique (CCSE) et la nomination auprès du Premier ministre, d'un ministre délégué en charge de la politique d'intelligence économique (MDCPIE). Il avait aussi, insisté sur le rôle de la diplomatie française dans la préservation et la conquête des marchés au profit des entreprises françaises⁽²¹⁾.

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

Pour sa part, le Conseil économique et social (CES) a publié un rapport sur l'intelligence économique, à travers lequel, il a opté, aussi, pour une politique offensive dans la guerre économique, en insistant sur le rôle des institutions de l'Etat dans le soutien des acteurs économiques français et le renforcement de leurs capacités d'innovation et de compétitivité à l'échelle internationale⁽²²⁾.

En 2008, face à la crise financière internationale, le gouvernement s'est lancé avec le Fond stratégique d'investissement(FSI), pour soutenir les entreprises françaises performantes, ciblées par les groupes étrangers qui veulent leur rachat⁽²³⁾.

En 2009, il a misé sur la politique de « patriotisme économique », en créant l'Agence de l'innovation industrielle (AII), pour soutenir les grands projets industriels prometteurs. Il a également mis sur pied, un complexe d'aides publiques pour protéger les secteurs stratégiques liés notamment à la sécurité et à la défense des convoitises et attaques étrangères⁽²⁴⁾.

Durant la même année, il a créé la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) et la Société de financement de l'économie française (SFEF), pour permettre aux institutions financières étatiques d'injecter les crédits aux PME et PMI françaises⁽²⁵⁾, avant de remplacer le HRIE par le Délégué interministériel à l'intelligence économique (DIIE), qui fut placé directement sous tutelle de la Présidence de la République via le Coordinateur national du renseignement (CNR), qui collabore avec les services de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ⁽²⁶⁾.

Le DIIE a été nommé officiellement en 2011 et appuyé par le Coordinateur des politiques régionales d'intelligence économique (CPRIE). Il avait pour mission l'élaboration des politiques publiques d'intelligence économique et l'accompagnement des entreprises dans leur environnement économique concurrentiel international. Il a été chargé aussi, pour veiller au renforcement des capacités d'influence de la France dans les institutions internationales économiques, pour sceller ses positions commerciales dans le marché mondial⁽²⁷⁾.

En effet, plusieurs experts et spécialistes du domaine estiment que malgré les multiples réformes engagées pour la mise en œuvre d'une politique publique efficiente d'intelligence économique, celle-ci, n'avait pas apporté de résultats probants. Dans ce registre, la Délégation parlementaire au renseignement du Sénat français a estimé que les premières tentatives entamées par la CCSE, puis le HRIE, portaient en elles-mêmes les raisons de leur échec, en raison de leur rattachement au (SGDN) qui était faiblement reliée aux entreprises et que le (DIIE), rattaché au Premier ministre a été lui-même supprimé en 2016⁽²⁸⁾.

Selon Christian Harbulot*, ce n'est qu'en 2016, soit après le choc provoqué par les mesures prises par l'ancien Président américain Donald Trump à l'égard de la Chine, que la France a pris conscience des retombées d'une éventuelle guerre économique durable entre ces deux principaux acteurs du marché mondial et a engagé de sérieux travaux, pour la réorganisation des structures concourant à la production et au traitement du renseignement d'intérêt économique, en créant le Commissariat à l'information stratégique et à la sécurité économique (CISSE)⁽²⁹⁾.

Le CISSE a été créé par décret, le 29 janvier 2016, au sein du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, en remplacement du DIIE, pour assurer le pilotage interministériel de la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la France⁽³⁰⁾.

La création de cette nouvelle structure s'est accompagnée de la rénovation des dispositifs territoriaux d'intelligence économique, qui reposent sur deux structures essentielles, à savoir le Comité régional à l'intelligence économique territoriale (CRIET), regroupant entre autres, des représentants régionaux de la direction Centrale de la sécurité intérieure (DCRI) et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et un Comité régional de sécurité et d'information stratégique (CRSIS), qui facilite la coordination avec les services de renseignement, notamment en matière d'identification d'entreprises innovantes devant faire l'objet d'une vigilance particulière et de traitement d'informations réservées⁽³¹⁾.

2.2. Le renseignement économique en France :

Le renseignement économique est d'une grande importance dans la conduite des guerres conventionnelles en France depuis l'ère napoléonienne, dont le premier fut inventé au XIX^e siècle par Vidocq, pour le renseignement commercial et le recouvrement de créances.

Durant la Première guerre mondiale, l'Etat-Major des Armées (EMA) en France avait instauré un système de renseignement économique, pour mener une offensive économique et répondre aux besoins stratégiques de la guerre.

Aussi, les sections « renseignement » et « contrôle » au 2^e Bureau de l'EMA avaient projetés la création d'un service commercial spécial, pour la coopération avec les agences de sécurité privées, afin de recueillir les renseignements sur les entreprises françaises appelées à exercer ou à conclure des marchés avec le ministère de la Guerre⁽³²⁾.

L'époque entre les deux guerres mondiales, la France avait entrepris des réflexions sur la belligérance économique entre les puissances, où elle s'est intéressée aux études des techniques et stratégies de renseignement économique et commercial et à la manière de mener sa guerre économique en temps de paix, notamment celles élaborées par les allemands⁽³³⁾.

Durant les années 1950 et juste après la découverte des grands gisements pétroliers dans la région de Hassi Messaoud, en Algérie, le gouvernement français avait mis en place un service de renseignement privé, intitulé « Protection, sécurité, administration »⁽³⁴⁾, composé d'anciens agents des services de renseignement, pour soutenir l'effort des entreprises pétrolières françaises dans leur concurrence dans le marché pétrolier international.

En 1960, le général Charles de Gaulle, Président de la République, à cette époque, avait chargé son Conseiller Jacques Foccart, homme politique et responsable du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) de maintenir les pays d'Afrique francophone sous la tutelle française et de préserver les intérêts géopolitiques et économiques de la France, dans cette région⁽³⁵⁾.

Pour y faire, Jacques Foccart avait mis en place un vaste réseau interpersonnel (des proches de l'administration coloniale, d'anciens militaires français, des agents correspondants du SDECE ... etc.), à la tête des pays africains nouvellement indépendants, à l'instar d'Ahidjo au Cameroun, Eyadema au Togo et Bongo au Gabon. Il avait, aussi, instauré un arsenal d'accords militaires et économiques (secrets) qui garantissent la suprématie française en Afrique et assurent aux entreprises françaises le monopole sur les matières premières stratégiques et l'avantage commercial de leurs produits⁽³⁶⁾.

Au début des années 1990, une prise de conscience progressive des enjeux du renseignement économique est apparue en France, qui s'est intéressée peu à peu, à l'identification des menaces de la compétition économique internationale et à la création des sociétés de sécurité économique⁽³⁷⁾, avant d'annoncer officiellement, en 1995, la création du Comité pour la compétitivité et la sécurité économique (CCSE) qui avait en plus de la mission principale supra-citée, la tâche liée à l'analyse du renseignement au profit du gouvernement et des entreprises françaises dans l'objectif de les permettre de protéger leurs secrets économiques et les conseiller sur les stratégies commerciales adoptées⁽³⁸⁾.

Toutefois, plusieurs experts et spécialistes estiment que l'appareil étatique de renseignement était totalement déconnectés des problématiques de la guerre économique, à cette époque, en étant concentré sur la lutte antiterroriste et que les multiples efforts répétés de certains Directeurs de renseignement ne permirent pas de reconnecter leurs services à ce nouveau champ conflictuel.

Ce n'est qu'en 2014, que le Renseignement économique et financier (REF) a été retenu comme premier axe de travail de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) qui a qualifié cette fonction de composante déterminante de la politique publique du renseignement en France. En 2015, les services spécialisés ont bénéficié de la possibilité de recourir aux techniques de renseignement pour la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France⁽³⁹⁾.

En 2017, la (DPR) s'est penchée sur le renseignement d'intérêt économique qu'elle considère comme un instrument essentiel pour la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la nation.

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

Durant la même année, cette fonction a été rénovée en profondeur dans le cadre du Plan national d'orientation du renseignement (PNOR) en l'accordant une place beaucoup plus centrale avec une double finalité, à la fois défensive et offensive⁽⁴⁰⁾.

2.2.1. Les objectifs du renseignement économique en France :

Le champ d'action du renseignement économique s'articule autour de « la recherche de l'information » et peut prendre, aussi, la forme de « renseignement clandestin » considéré comme étant une activité « d'espionnage industriel ». Toutefois, ces fonctions sont indispensables à la sécurité des Etats et aux dynamismes de leurs acteurs économiques et permettent de savoir, de prévoir et d'agir contre les différentes formes d'attaques de la guerre économique. Selon les fondamentaux du renseignement économique français, ces fonctions permettent⁽⁴¹⁾:

- la prise de connaissance des pratiques, des besoins, des intérêts, des intentions, des objectifs et des stratégies des adversaires commerciaux ;

- la connaissance de la situation, du rôle et des cercles d'influence des acteurs économiques et financiers afin de mesurer leurs poids, leurs moyens d'intervention, leurs objectifs et leurs menaces potentielles ;

- le contrôle des stratégies d'implantation et des opérations de rachat envisagées par les entreprises étrangères ;

- la prévention contre les offensives inamicales et la résistance aux lobbies et aux groupes de pression économiques et financiers ;

- l'adaptation aux différentes mutations technologiques et l'acquisition des nouveaux procédés d'innovation dans le domaine de la Recherche-Développement ;

- le suivi des tendances générales des économies des marchés nationaux et internationaux (taux d'inflation et d'intérêt, cours des matières premières, évolution des PIB, endettement des pays et des entreprises ... etc.) ;

- la récupération des informations utiles sur les stratégies particulières des entreprises partenaires et concurrentes (histoire économique, situation et place dans le marché d'activité, prévisions et menaces ... etc.) ;

- la défense contre les menées subversives et les activités clandestines de certains acteurs économiques subversifs activant sous couvert d'entreprises licites (multinationales du crime organisé, mafias et réseaux de trafic ... etc.) ;

- la lutte contre les actions des entreprises manipulatrices, à savoir, les compagnes de désinformation, de pression, de chantage, de menaces et d'agressions commanditées par des milieux économiques hostiles (les organisations spécialisées dans le banditisme transfrontalier, la délinquance financière, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, le commerce d'armes, de l'or et des devises ... etc.) ;

- l'anticipation de l'évolution des enjeux et des tendances économiques des mouvements des systèmes des marchés bancaires, monétaires et financiers internationaux.

2.2.2. Les contraintes du renseignement économique en France :

La France se caractérise par une méfiance vis-à-vis du renseignement en général, que l'on associe souvent à l'espionnage et à la surveillance policière, dont il est souvent constaté l'existence de plusieurs contraintes et problèmes liées à cette fonction. On peut citer les principaux problèmes suivants⁽⁴²⁾ :

- le problème de pratique dans la mise en application du renseignement économique, où souvent, les agences de renseignement considèrent les structures compétentes en matière économique et commerciale comme des acteurs secondaires de la communauté du renseignement ;

- le problème de communication et de coordination entre les services de renseignement et les services compétents en matière économiques ;

- le problème de qualité du renseignement économique collecté et des analyses fournies aux décideurs du gouvernement.

3. Structures et pratiques du renseignement économique en France :

3.1. Les structures du renseignement économique en France :

Le renseignement économique en France est une mission assignée principalement à deux (02) ministères. Il s'agit des :

3.1.1. le ministère de l'Intérieur : englobant sous son autorité deux piliers du renseignement, à savoir : la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) (née en 2008 de la fusion de l'ex-DST et de l'ex-DCRG) et la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

3.1.1.1. la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) : assure entre autres, la protection du patrimoine économique, scientifique et technologique, en particulier des secteurs clés de l'industrie de défense, de l'aéronautique, de l'énergie nucléaire, des TIC, des biotechnologies, ainsi que des secteurs dits d'avenir (nanotechnologies, neurosciences et agroalimentaire), notamment ceux liés aux technologies duales⁽⁴³⁾.

Cette direction est chargée de la lutte contre l'espionnage industriel et le soutien des entreprises françaises et leurs managers confrontés à la guerre économique. Ses agents de l'ex-DST organisent des sessions de sensibilisation sur les menaces au sein des grandes sociétés (séminaires, conférences et formations sur les mesures minimales de protection contre les agressions et les actions d'ingérence économique, à savoir, la gestion des micros ordinateurs portables et des téléphones mobiles, les précautions à prendre lors des déplacements à l'étranger... etc.).

La DCRI est chargée, aussi, de la surveillance des cabinets et des sociétés d'intelligence économique, prestataires de services au profit des multinationales et PME françaises, à travers des prérogatives liées aux agréments et à la certification des activités de ces cabinets et de leurs salariés⁽⁴⁴⁾.

3.1.1.2. la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN): la politique publique d'intelligence économique développée par le gouvernement français depuis les années 1990 a imposé à la gendarmerie nationale française de s'insérer dans cette dynamique et d'agir pour favoriser une

prise de conscience générale au sein de son administration, afin de mieux coordonner son action en matière de sécurité globale et de reconnaissance des méthodes de cette politique comme principaux outils de sécurité économique.

Toutefois, considérée comme force de sécurité intérieure armée, engagée pour la défense des intérêts du pays, la DGGN a été chargée du volet défensif de l'intelligence économique⁽⁴⁵⁾ et assure entre autres, la mission de défense des points et réseaux sensibles, des industries de défense ou à caractère stratégique, de gardiennage, des installations et grandes entreprises et aussi les missions de sécurité et d'intervention en cas d'agressions matérielles ou immatérielles directes sur les acteurs économiques.

Par ailleurs, la DGGN s'est spécialisée dans la recherche du renseignement économique nécessaire aux actions de prévention contre les risques ciblant le patrimoine scientifique, technique et économique et à la protection des règles de la concurrence, comme elle s'est spécialisée dans le domaine des enquêtes économiques, financières et informatiques⁽⁴⁶⁾.

En 2014, elle a créé une Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), pour mieux prévenir les atteintes à la sécurité économique et renseigner sur les menaces qui pèsent sur les entreprises.

3.1.2. le ministère de la Défense : regroupe sous son autorité, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD) et la Direction du renseignement militaire (DRM).

3.1.2.1. la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) : est active dans le domaine économique, où elle est compétente en dehors des frontières du territoire français et chargée essentiellement, de la recherche et de l'exploitation des renseignements, ainsi que des missions visant à détecter et à entraver, hors du territoire français, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts de la France.

La DGSE est habilitée aussi, à réaliser des missions d'espionnage des télécommunications, d'interception des images spatiales, pour l'appui

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

au renseignement humain et des opérations militaires et dispose d'un système d'écoute dit Ensemble mobile écoute et recherche automatique des émissions (EMERAUDE)⁽⁴⁷⁾.

A noter qu'avant qu'il ne soit rebaptisé en DGSE, en 1982, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) regroupait un service appelé « Y », composé d'une vingtaine de personnes chargées du renseignement économique, technologique et industriel.

3.1.2.2. la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) : est chargée de la collecte des renseignements économiques touchant aux domaines des armes et des informations relatives aux actions d'atteintes à la sûreté de l'Etat et l'habilitation des personnels pouvant avoir accès aux informations "classifiées" dans les entreprises publiques et privées liées au secteur de l'armement.

La DRSD assure aussi, les missions d'intelligence économique, notamment la lutte contre les activités d'espionnage, la protection des entreprises qui traitent des marchés avec le ministère de la Défense et l'habilitation des personnels en relation avec les secteurs de la défense nationale⁽⁴⁸⁾.

3.1.2.3. la Direction du renseignement militaire (DRM) : chargée du renseignement sur le trafic d'armes et de contre-espionnage à côté de la Délégation générale pour l'armement (DGA)*.

En plus des deux (02) ministères supra-cités, d'autres structures publiques sont chargées du renseignement économique en France. Il s'agit de :

3.1.3. Le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) :

Il s'agit d'un organisme placé auprès du Premier Ministre et chargé de la coordination interministérielle en matière de défense et de sécurité nationale. Il produit des synthèses et des analyses sur les sujets d'actualité sensibles, sur la base des données recueillies par les services de renseignement.

Il assure aussi, la mission de renseignement économique à travers le Comité pour la compétitivité et la sécurité économique (CCSE), supra-cité.

Le SDGN a joué un rôle important dans la lutte contre la campagne de boycott des produits français, déclenchée en 1995 en réaction à la volonté de l'ancien Président Jacques Chirac, d'effectuer de nouveaux essais nucléaires dans le Pacifique, dont il a été procédé à cette époque, à la création d'une cellule de crise, pour évaluer l'impact économique de cette campagne et agir contre les atteintes pouvant toucher les intérêts économiques français⁽⁴⁹⁾.

3.1.4. Le Commandement des opérations spéciales (COS) :

Le (COS) a été créé au début des années 1990 (après la fin de la guerre du Golf), par le gouvernement et le ministère de la Défense, pour lancer les commandos des forces spéciales françaises qui ont participé à des opérations militaires à l'extérieur, dans les affaires économiques et instaurer des réseaux relationnels (des ingénieurs civils, des hommes d'affaires, des chefs d'entreprises ... etc.) et les formés en intelligence économique, afin de les actionnés dans le domaine des contrats et des marchés économiques.

Ce commandement avait instauré un bureau d'officiers militaires spécialisés appelé « G-5 » en ex-Yougoslavie, qui avaient entrepris des contacts avec les populations civiles avant de se tourner à nouveau vers ces derniers lorsque la paix s'est instaurée dans la région et dont plusieurs projets et affaires économiques ont été monté par les réservistes de ce bureau⁽⁵⁰⁾.

3.1.5. Le Service central de prévention de la corruption (SCPC) :

Il s'agit d'un service créé en 1993 et rattaché auprès du ministre de la Justice, pour collecter et centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits de corruption actives ou passives, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts ou d'atteinte à la liberté et à l'égalité des candidats dans les marchés publics.

Pour ce qui est du reste du tissu administratif, de très nombreuses structures spécialisées dans la répression de la délinquance financière, du blanchiment d'argent, des trafics d'armes ou de drogues, sont également engagées dans la collecte directe ou indirecte du renseignement économique. Il s'agit des :

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

- la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) : qui englobe entre autres, l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF)⁽⁵¹⁾, spécialisé dans la lutte contre les infractions à caractère économique, commercial et financier liées à la criminalité professionnelle ou organisée, en plus des autres services de la Police de l'air et des frontières ;

Pour sa part, le Service central du renseignement territorial (SCRT), rattaché à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) appréhende le renseignement économique sous plusieurs angles et bénéficie d'une compétence sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les secteurs de gendarmerie nationale.

- la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) : qui est fortement investie dans la lutte contre la contrefaçon et la surveillance des flux de marchandises et l'identification des trafics illicites et des fraudes ;

Aussi, les préfets, les divers services des impôts, les ambassades, la Direction des relations économiques extérieures (DREE), le Centre français du commerce extérieur (CFCE), les Postes d'expansion économique (PEE), les Chambres de commerce (CC) ... etc., jouent un rôle important dans le recueil de renseignement économique en France.

3.2. Quelques affaires de renseignement économique en France :

Les affaires de renseignement économique ont marqué de nombreuses fois l'actualité en France, dont la plupart des cas sont désignés comme étant des actions d'espionnage industriel qui ont touché plusieurs secteurs stratégiques liés aux industries duales civiles et militaires, en particulier ceux du nucléaire, de l'aéronautique et de l'industrie automobile.

Ci-après, certaines affaires rendues publiques et qui constituent des cas d'école, selon certains experts et spécialistes du domaine.

3.2.1. Le secteur du nucléaire :

En 2007, le groupe nucléaire français « Areva », dont l'Etat français détenait la majorité des actions a acheté la petite société minière canadienne,

dite « UraMin », qui prétendait posséder des gisements d'uranium dans plusieurs pays africains. En 2010, une première enquête diligentée par la direction du groupe via la société dite « APIC » a révélé que la société canadienne n'avait aucune ressource de valeur et qu'aucun gisement d'uranium n'est exploitable.

Grace au cabinet d'intelligence économique suisse « Alp Services », basé à Genève, les résultats de l'enquête ont été confirmés et l'opération d'escroquerie ayant touché la direction d'Areva et par conséquent l'Etat français a été suivie d'une action judiciaire enclenchée en 2011, pour établir le rôle de chaque acteur impliqué dans ce scandale⁽⁵²⁾.

En 2010, après l'enlèvement des otages au Niger, le groupe « Areva » a créé une « société militaire privée », dirigée à cette époque, par un ancien Colonel de la DGSE, pour défendre ses intérêts en Afrique⁽⁵³⁾.

3.2.2. Le secteur de l'aéronautique :

Dans les années 1960, le projet de développement du modèle russe de l'avion supersonique russe « Tupolev Tu-144 » avec sa conception typiquement similaire au « Concorde franco-britannique » est l'exemple le plus cité dans l'histoire de l'espionnage industriel en France.

Il s'agit d'une affaire impliquant le directeur du « bureau d'études d'Aeroflot », à Paris, qui fut arrêté avec dans sa mallette des plans détaillés (freins, train d'atterrissage et cockpit), ayant permis au prototype soviétique développé de devancer « le Concorde » de deux mois et de devenir le fleuron de l'industrie aéronautique soviétique et le premier avion commercial de transport aérien russe, à cette époque.

En 1977, un autre agent de l'ex-KGB ayant activé pendant des années sous couvert d'homme d'affaires et dirigeant d'un bureau d'études qui avait pour clients plusieurs constructeurs européens de l'aéronautique fut arrêté, pour avoir acheté de nombreux documents des avions civils supersoniques classés confidentiels, au profit de l'ex-URSS⁽⁵⁴⁾.

Au début des années 1990, les services secrets américains ont utilisé des moyens d'écoute et intercepté des fax et communications sur les négociations

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

d'un marché entre « Airbus » et la compagnie « Saudi Arabian Airlines », ce qui a permis au gouvernement américain, à cette époque, de favoriser une contre-proposition à son profit et pousser la compagnie saoudienne à choisir l'avionneur américain « Boeing », peu avant la signature du contrat.

En 1998, les forces de l'air américaines (l'US Air Force) avait attribué à « Boeing » un marché de construction d'un lanceur spatial, en défaveur de son principal concurrent européen « Airbus », ce dernier, l'avait accusé d'avoir dérobé des documents confidentiels liés à ce marché via deux ingénieurs et un cadre dirigeant.

En 2010, la branche de la compagnie aérienne « Scandinave SAS » au Norvège a été condamnée par la justice pour avoir utilisé frauduleusement, le système de réservation dit « AMADEUS » entre septembre 2002 et mars 2004, à des fins d'exploitation illégale de données sur les offres de sa concurrente Norvégienne. En 2015, une autre affaire a été révélée, faisant état que durant la période entre 2008 et 2010, les services de renseignement allemands ont réalisé des écoutes téléphoniques pour le compte de la NSA américaine contre le groupe « EADS », dont la France possédait 12% de son capital, à cette époque⁽⁵⁵⁾.

3.2.3. Le secteur de l'automobile :

3.2.3.1. L'Affaire de l'équipementier automobile « Valeo » :

Il s'agit de l'affaire de l'étudiante chinoise "Li li Whuang", condamnée en France, après avoir téléchargé sur son disque-dur personnel, plusieurs fichiers confidentiels, à partir du réseau informatique interne de l'entreprise « Valeo », durant son stage en 2005⁽⁵⁶⁾.

3.2.3.2. L'Affaire Renault :

Il s'agit d'une présumée affaire d'espionnage fomentée par un ex-militaire chargé de la sécurité du groupe « Renault » en janvier 2011, en complicité d'un salarié du groupe de sécurité et d'intelligence économique dit « GEOS », basé à cette époque à Alger et qui avaient recouru à une

« escroquerie au renseignement », pour manipuler le groupe et lui soustraire de l'argent.

En effet, les deux fonctionnaires supra-cités avaient adressé une lettre anonyme accusant à tort, trois hauts cadres supérieurs, occupants des positions stratégiques dans le groupe, d'avoir vendu aux chinois des documents confidentiels sur les programmes de véhicules électriques « Renault » contre de gros virements bancaires effectués à Dubaï, avant de confirmer les faits par une enquête interne lancée par le même groupe et qui a conduit au licenciement, sans preuves, par la direction des trois accusés.

3.2.3.3. L'Affaire Michelin :

Il s'agit de l'affaire impliquant un ingénieur franco-libanais, ex-responsable au sein du fabricant français du pneumatique « Michelin », qui avait proposé à la firme japonaise « Bridgestone », la vente de données industrielles confidentielles liées aux secrets de fabrique d'une nouvelle génération de pneus poids lourds, pouvant conférer à son détenteur jusqu'à cinq ans d'avance technologique, qu'il aurait préalablement copiées sur un disque dur externe, avant sa démission en 2007⁽⁵⁷⁾.

Par souci de transparence, « Bridgestone » a fait preuve de ce qui est appelé « fair-play économique » et a alerté son principal concurrent de l'action projetée par cet ingénieur, chose qui a conduit à son arrestation en janvier 2008⁽⁵⁸⁾ et sa condamnation en juin 2010, à deux ans de prison, pour abus de confiance⁽⁵⁹⁾. Pour sa part, « Michelin » avait nommé à quelques mois plus tard, un nouveau directeur chargé de la sécurité du groupe, qui était ex-général et ancien adjoint du directeur technique de la DGSE.

3.2.3.4. L'affaire Bolloré-Autolib:

En 2013, la société allemande « BMW » était sur le point de mettre sur le marché sa première voiture 100% électrique lorsque deux techniciens allemands de très haut niveau qui se faisaient passer pour des agents de maintenance du groupe « Bolloré », opérateur d'Autolib ont été pris en flagrant délit, entraînant de trafiquer des bornes de rechargement de voitures électriques d'Autolib, marque d'automobile, mises en libre-service en France, à cette époque.

Les investigations menées par la Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (BEFTI) ont révélé que les deux ingénieurs travaillaient au profit d'un groupe sous-traitant de la société BMW⁽⁶⁰⁾.

3.2.3.5. L'affaire Kia Motors en Europe :

En 2007, une autre affaire moins médiatisée en Europe concernant l'espionnage dans le domaine de l'automobile a eu lieu en Asie, où cinq anciens collaborateurs du constructeur automobile sud-coréen « Kia Motors », du groupe « Hyundai » ont été arrêtés pour avoir vendu, un nombre de près de cinquante-sept secrets industriels à des entreprises en Chine⁽⁶¹⁾.

4. Conclusion :

La guerre économique est un phénomène complexe pour la majorité des experts et spécialistes des relations internationales qu'ils considèrent comme étant une « guerre cachée » qui fait rage avec ses formes, ses cibles et ses règles d'influence exercées par les différents acteurs intervenants dans la gestion des rapports de forces économiques, notamment les Etats, pour la quête de puissance.

Les services de renseignement (bras armés des Etats) sont considérés comme les acteurs de l'ombre dans cette guerre. L'interconnexion efficace entre les procédés de cette guerre et les pratiques du renseignement est devenue primordiale, d'où l'élargissement de leur champ d'activité vers le domaine économique est devenu une réalité incontestable.

En effet, avec ce que l'on a vu plus haut dans cet article, la dimension économique dans la quête de puissance est devenue essentielle pour la France, qui s'est souvent trouvée dans l'obligation d'assister l'activité des services de renseignement, pour préserver ses intérêts économiques contre les menaces acharnées, déloyales et sans éthique de la concurrence commerciale internationale et la conquête de nouveaux marchés.

Dans ce registre, les pratiques déjà anciennes des services de renseignement français, se font toujours renouveler dans le souci d'intensifier les actions de sensibilisation des acteurs économiques et commerciaux aux menaces pesant sur leurs intérêts, ainsi que pour l'identification des opportunités et l'amélioration du bien-être économique de l'Etat.

Pour ce qui est de l'Algérie, celle-ci, avait accueilli au courant du mois de février 2023, les travaux de la 2^{ème} Conférence internationale sur l'intelligence économique, tenus à Alger, sous l'égide du Premier ministre, dans l'objectif de renforcer la fonction de l'IE et qui a débouché sur la présentation de trois publications référentielles élaborées par le secteur de l'industrie en collaboration avec des experts, dans l'objectif de permettre aux entreprises d'acquérir les compétences et qualifications requises en la matière.

A notre sens, cette initiative doit être généralisée dans tous les autres secteurs stratégiques et consolidée par une prise de conscience profonde de la nécessité d'instaurer une véritable communauté d'intelligence économique qui regroupe l'ensemble des acteurs, publics et privés et dans laquelle, la politique de renseignement, devra être orientée davantage, vers le soutien des entreprises locales et la préservation des intérêts de l'économie algérienne, afin de faire face à toute forme de guerre économique.

5. Notes bibliographiques :

- 1 Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER, La guerre économique : Rapport Anteios 2010, Presses Universitaires de France, (Paris, 2009), p.184.
- 2 Ali LAIDI, Aux sources de la guerre économique : fondements historiques et philosophiques, (Paris : Armand Colin, 2012), p.195.
- 3 Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER, op. cit., p.186.
- 4 Ali LAIDI, op. cit., p.196.
- 5 Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER, op. cit., p. 188.
- 6 Ibid., p. 185.
- 7 Abdelkader BAAZIZ, Luc QUONIAM, David REYMOND, "Quels modèles d'intelligence économique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion", séminaire

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

- international sur l'intelligence économique : Un enjeu majeur de Compétitivité, (Mai 2014, Alger, Algérie). p.20.
- 8 Ali LAIDI, op. cit., p.197.
- 9 Ibid., p.198.
- 10 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, (éd. seuil, France, 2010), p.288.
- 11 Charles PELLEGRINI, Histoire d'espions : les renseignements à l'heure de l'espionnage économique, (Paris : La Manufacture de livres, 2012), p.34.
- 12 "Le monde change, changeons la France !, les réformes à mener pour la France de demain", Livre bleu du MEDEF, (février 2017).
- 13 Ali LAIDI, Aux sources de la guerre économique : fondements historiques et philosophiques, op. cit., p.198.
- 14 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, op. cit., p.289.
- 15 Ibid., p.290.
- 16 Ibid., p.292.
- 17 Ibid., p. 295.
- 18 Christian MARCON, Nicolas MDINET, L'intelligence économique, (Paris : Dunod, 2011), p.107.
- 19 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, op. cit., p.299.
- 20 Ibid., p.300.
- 21 Ibid., p.301.
- 22 Ibid., p.302.
- 23 Ali LAIDI, Aux sources de la guerre économique : fondements historiques et philosophiques, op. cit., p.214.
- 24 Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER, op. cit., p.188.
- 25 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, op. cit., p.65.
- 26 Ali LAIDI, Aux sources de la guerre économique : fondements historiques et philosophiques, op. cit., p.199.
- 27 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, op. cit., p.291.
- 28 Philippe BAS, "Activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017 - rapport d'information° 424 (2017-2018)", publié le 12 avril 2018 :<https://www.senat.fr/rap/r17-424/r17-4241.pdf>.

- * Christian Harbulot, stratège français spécialiste en intelligence économique. Il est directeur de l'École de guerre économique et directeur associé du cabinet de conseil « Spin Partners », spécialisé en intelligence économique et lobbying.
- 29 Christian Harbulot, "La mutation du renseignement économique", revue prospective et sécurité, APORS éditions, n° 10 (décembre 2019), p. 59.
- 30 Cf2R, Information stratégique, "Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)", publié en mai 2017 : <https://urlz.fr/m8Dv>.
- 31 Philippe BAS, op. cit.
- 32 Emmanuelle BRAUD, "Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916", revue historique des armées, n° 242, (2006), p.84-93.
- 33 Pierre LACOSTE, "Approche française du renseignement : y-a-t-il une culture nationale ?", revue de la fondation pour les études de défense, Paris, (1997), p.89.
- 34 Brigitte HENRI, "De la guerre économique à l'intelligence économique", revue regard sur l'actualité, Paris : La documentation française, mensuel n° 197, (janvier 1994), p.8.
- 35 Pascal LE PAUTREMAT, Les Guerriers de la République : forces spéciales et services secrets français 1970-2009, (Paris : Choiseul, 2006), p. 92.
- 36 Tristan GASTON-BRETON, "Jacques Foccart, la France et l'Afrique" : www.elzear.com.
- 37 Samuel D. PORTEOUS, "La montée en puissance du renseignement économique", intelligence, économie, défense : revue de la fondation pour les études de défense, Paris : France, n° 7, (1997), pp.1-10 ;
- 38 Ibid.
- 39 Loi n° 2015-912 du 24 juillet, relative au renseignement, Journal officiel électronique authentifié n° 0171 du 26/07/2015 :
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=2o2t_W7NSulC8Gu332M4Ep96Wakxk7JLKoUd3uP63A4=.
- 40 Philippe BAS, op. cit.
- 41 Brigitte HENRI, op. cit., p.5.
- 42 Samuel D. PORTEOUS, loc. cit.
- 43 Ali LAIDI, Les Etats en guerre économique, op. cit., p.303.
- 44 Ibid., p.304.
- 45 Serge PERRINE, Intelligence économique et gouvernance compétitive, (Paris : La Documentation française, 2006), p.80.
- 46 Ibid., pp.84-85.

Le rôle des services de renseignement dans la guerre économique en France

47 François JAKOBIAK, L'intelligence économique, la comprendre, l'implanter, l'utiliser, (Paris : Editions d'Organisation, deuxième tirage, 2006), p.19.

48 Ali LAIDI, Les États en guerre économique, *op. cit.*, p.305.

* Rapport Carayon, p.41.

49 Didier LUCAS, Guerre économique et information : les stratégies de subversion, (Paris : Ellipses, 2001), p.207.

50 Jean GUISEL, Guerres dans le cyberspace : services secrets et internet, (Paris : La découverte, 2013), p.279.

51 Myriam QUEMENER, Jean-Paul PINTE, Cybersécurité des acteurs économiques : risques, réponses stratégiques et juridiques, (Paris : Lavoisier, 2012), p.189.

52 Jean-Michel BEZAT, "Areva et la ténébreuse affaire UraMin", publié le 10.12.2014 (12h55) : <https://urlz.fr/m8DG>.

53 Charles PELLEGRINI, *op. cit.* p.90.

54 Bruno GODARD, "Espionnage industriel : les affaires qui ont fait trembler l'économie", publié le 05.10.2015 (12:35), mis à jour le 06.11.2015 (16:39) : <https://urlz.fr/m8D9>.

55 *Ibid.*

56 C. M. lefigaro.fr avec AFP, "Deux mois ferme pour l'espionne de Valéo", publié le 18.12.2007 (13:04), mis à jour le 19.12.2007 (13:07) : <http://www.lefigaro.fr>.

57 Olivier DE MAISON ROUGE, "L'affaire Michelin fera-t-elle jurisprudence en matière d'espionnage industrielle ?", publié le 05.05.2010 (21:45) : <https://urlz.fr/m8Gv>.

58 Perrine CRÉQUY, "un espion présumé chez Michelin", publié le 16.01.2008 (11:19) : <https://urlz.fr/m8GE>.

59 Manuel ARMAND, Clermont FERRAND, "L'accusation d'espionnage contre un ex-cadre de Michelin n'a pas été retenue", publié le 22.06.2010 (16h11) : <https://urlz.fr/m8G6>.

60 Bruno GODARD, *loc. cit.*

61 *Ibid.*

6. Bibliographie :

1. Livres :

- Ali LAIDI, Les États en guerre économique, (éd. seuil, France, 2010).
- Ali LAIDI, Aux sources de la guerre économique : fondements historiques et philosophiques, (Paris : Armand Colin, 2012).

- Charles PELLEGRINI, Histoire d'espions : les renseignements à l'heure de l'espionnage économique, (Paris : La Manufacture de livres, 2012).
- Christian MARCON, Nicolas MDINET, L'intelligence économique, (Paris : Dunod, 2011).
- Didier LUCAS, Guerre économique et information : les stratégies de subversion, (Paris : Ellipses, 2001).
- François JAKOBIAK, L'intelligence économique, la comprendre, l'implanter, l'utiliser, (Paris : Editions d'Organisation, deuxième tirage, 2006).
- Jean GUISNEL, Guerres dans le cyberspace : services secrets et internet, (Paris : La découverte, 2013).
- Jean-Marc HUISSOUD et Frédéric MUNIER, La guerre économique : Rapport Anteios 2010, Presses Universitaires de France, (Paris, 2009).
- Myriam QUEMENER, Jean-Paul PINTE, Cyber sécurité des acteurs économiques : risques, réponses stratégiques et juridiques, (Paris : Lavoisier, 2012).
- Pascal LE PAUTREMAT, Les Guerriers de la République : forces spéciales et services secrets français 1970-2009, (Paris : Choiseul, 2006).
- Serge PERRINE, Intelligence économique et gouvernance compétitive, (Paris : La Documentation française, 2006).

2. Revues :

- Brigitte HENRI, "Le renseignement économique et financier", revue regard sur l'actualité, Paris : La documentation française, mensuel n° 197, (janvier 1994).
- Christian Harbulot, "La mutation du renseignement économique", revue prospective et sécurité, APORS éditions, n° 10 (décembre 2019).
- Emmanuelle BRAUD, "Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916", revue historique des armées, n° 242, (2006).
- "Le monde change, changeons la France !, les réformes à mener pour la France de demain", Livre bleu du MEDEF, Medef et l'éditeur Cithéa communication, (février 2017).
- Pierre LACOSTE, "Approche française du renseignement : y-a-t-il une culture nationale ?", revue de la fondation pour les études de défense, Paris, (1997).

3. Documents institutionnels :

- Loi n° 2015-912 du 24 juillet, relative au renseignement, Journal officiel électronique authentifié n° 0171 du 26/07/2015 :
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=2o2t_W7NSulC8Gu332M4Ep96WAkxk7JLKoUd3uP63A4=
- Philippe BAS, "Activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017 - rapport d'information n° 424 (2017-2018)", publié le 12 avril 2018 :
<https://www.senat.fr/rap/r17-424/r17-4241.pdf>.

4. Sites internet :

- Bruno GODARD, "Espionnage industriel : les affaires qui ont fait trembler l'économie", publié le 05.10.2015 (12:35), mis à jour le 06.11.2015 (16:39) : <https://urlz.fr/m8D9>.
- Cf2R, Information stratégique, "Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)", publié en mai 2017 : <https://urlz.fr/m8Dv>.
- C. M. lefigaro.fr avec AFP, "Deux mois ferme pour l'espionne de Valéo", publié le 18.12.2007 (13:04), mis à jour le 19.12.2007 (13:07) : <http://www.lefigaro.fr>.
- Jean-Michel BEZAT, "Areva et la ténébreuse affaire UraMin", publié le 10.12.2014 (12h55) : <https://urlz.fr/m8DG>.
- Manuel ARMAND, Clermont FERRAND, "L'accusation d'espionnage contre un ex-cadre de Michelin n'a pas été retenue", publié le 22.06.2010 (16h11) : <https://urlz.fr/m8G6>.
- Olivier DE MAISON ROUGE, "L'affaire Michelin fera-t-elle jurisprudence en matière d'espionnage industrielle ?", publié le 05.05.2010 (21:45) : <https://urlz.fr/m8Gv>.
- Perrine (CRÉQUY), "un espion présumé chez Michelin", publié le 16.01.2008 (11:19) : <https://urlz.fr/m8GE>.
- Tristan GASTON-BRETON, "Jacques Foccart, la France et l'Afrique" : www.elzear.com.

5. Séminaires :

- Abdelkader BAAZIZ, Luc QUONIAM, David REYMOND, "Quels modèles d'intelligence économique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion", séminaire international sur l'intelligence économique : Un enjeu majeur de Compétitivité, (Mai 2014, Alger, Algérie).